

NOS ACTIONS



1. CHANGER LE REGARD :



Sensibiliser et prévenir sur la violence du système prostitutionnel

2. LUTTER CONTRE LA DEMANDE



Responsabiliser et pénaliser l'achat d'actes sexuels car tant qu'il y aura une demande des "clients", il y aura de la prostitution

3. FORMER LES PROFESSIONNEL·LE·S :



Former les professionnel·le·s : forces de l'ordre, futur·e·s magistrat·e·s, avocat·e·s, journalistes, travailleur·euse·s socio-sanitaires...

4. GARANTIR DES ALTERNATIVES :



Protéger et accompagner les victimes



“
Aucun "client" prostitueur n'est normal, mignon ou gentil.
”

Rosen Hicher, survivante de la prostitution

RETROUVEZ-NOUS SUR NOS RÉSEAUX SOCIAUX :



@FondationScelles



@Fond_Scelles



@fondationscelles



@fondationscelles

NOUS AIDER



helloasso

CONTACTEZ-NOUS



secretariat@fondationscelles.org



14 rue Mondétour
75001 Paris



01-40-26-04-45



fondationscelles.org



Fondation Scelles

Connaître, Comprendre, Combattre
l'exploitation sexuelle



Il y a des viols, des agressions, mais on ne dit rien. On s'arrange pour montrer qu'on sait gérer. J'avais peur tout le temps, tous les jours.



Carole, survivante de la prostitution



Reconnue d'utilité publique depuis 1994, la Fondation Scelles combat le système prostitutionnel et l'exploitation des personnes en situation de prostitution.

POURQUOI

LUTTER

CONTRE LE

SYSTÈME

PROSTITUTIONNEL ?



CONTEXTE :



LA PROSTITUTION

La prostitution est une atteinte à la dignité et une violation des droits humains, une forme de violence, une exploitation des personnes les plus vulnérables, un crime organisé mondialement et un trafic inacceptable d'êtres humains.

LE SYSTÈME PROSTITUTIONNEL

Les femmes et les jeunes filles sont les premières et principales victimes de ce système qui tire profit de leurs différentes vulnérabilités. Que ce soit par la contrainte physique, psychique ou financière, le fait d'entrer dans la prostitution n'est pas un acte anodin.

La marchandisation du corps des femmes représente une violence à l'égard de ces dernières. Celle-ci est perpétrée par la demande des "clients" d'achat d'actes sexuels qui entretiennent ce système de violence et d'objectification de la femme.



“ Ce que les gens ne comprennent pas, c'est le fait que l'acte en lui-même est violent, que même l'homme le plus gentil qui ait touché mon corps était violent. ”

Rachel Moran, survivante de la prostitution.



CE QUE LA LOI PRÉVOIT :

Depuis la loi du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées, la France réaffirme sa position abolitionniste. Grâce à cette loi, la personne en situation de prostitution n'est plus condamnable pour délit de racolage, car elle est considérée comme étant une victime du système prostitutionnel. La charge est donc inversée et porte sur le "client" qui commet un délit lorsqu'il achète un acte sexuel, voire un crime si la personne prostituée est une mineure de moins de 15 ans.

01. PROTECTION ET ASSISTANCE DES VICTIMES

Création d'une Commission départementale pour :

- Protéger les personnes victimes de la prostitution, du proxénétisme et de la traite des êtres humains.
- Coordonner la stratégie locale de lutte contre la prostitution
- Fournir aux victimes toute l'assistance dont elles ont besoin et assurer le suivi du parcours de sortie de la prostitution et d'insertion.



02. PARCOURS DE SORTIE DE LA PROSTITUTION & D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

Prise en charge globale par des associations agréées et ouverture de droits : aide financière, mise à l'abri, titre de séjour, soins, insertion sociale et professionnelle.



03. RESPONSABILISATION DES "CLIENTS"

L'interdiction de l'achat d'un acte sexuel par la loi du 13 avril 2016 prévoit la pénalisation du "client" sous forme d'amende jusqu'à 1500 € et/ou stage de sensibilisation à la lutte contre l'achat d'actes sexuels, voire une peine d'emprisonnement en cas de circonstances aggravantes (minorité, personne en situation de handicap etc.)



04. PRÉVENIR ET SENSIBILISER LES CITOYENS

L'information et l'éducation de la jeunesse :

- Politique d'information/sensibilisation au sein des établissements scolaires sur les réalités de la prostitution et les dangers de la marchandisation des corps
- Dans les programmes des écoles, collèges et lycées : promotion des relations égalitaires entre les femmes et les hommes et apprentissage du respect du corps humain dans le cadre des séances d'éducation à la sexualité
- Une campagne nationale d'information



05. FONDS DE PRÉVENTION DE LA PROSTITUTION ET DE L'INSERTION DES PERSONNES PROSTITUÉES

Budget pour le financement des parcours de sortie de la prostitution (PSP) et la lutte contre le système prostitutionnel

- Financement des PSP et des initiatives visant à prévenir l'entrée dans la prostitution et à sensibiliser les populations aux effets de la prostitution sur la santé.
- Ressources : ce fonds est alimenté par le budget de l'État et par la confiscation des biens et produits du proxénétisme et de la traite des êtres humains, il reste cependant très insuffisant.

